

Énoncé de politique de placement

Fonds distincts de titres d'infrastructures cotés Manuvie

Objectif de placement

À moins d'indication contraire, l'objectif de placement du fonds sous-jacent est identique ou très semblable à celui du fonds distinct.

Ce fonds vise à dégager une plus-value du capital à long terme en investissant principalement dans des titres de sociétés bien financées et bien gérées dans le secteur des infrastructures ou des secteurs connexes dont la valorisation est inférieure à la valeur intrinsèque.

Stratégie d'investissement

Ce fonds achète des parts de la fiducie de fonds commun de placement Fonds mondial de titres d'infrastructures cotés Manuvie ou d'un fonds très semblable (le « fonds sous-jacent »).

La stratégie de placement du fonds sous-jacent consiste à atteindre l'objectif de placement fondamental du fonds sous-jacent en investissant dans des titres d'entreprises de qualité. Les placements du fonds sous-jacent n'ont pas à être conservés pendant une durée prédéterminée ni à être vendus à un cours cible. Le sous-conseiller en valeurs conserve chaque titre tant qu'il est satisfait du taux de croissance prévu de la valeur de l'entreprise.

Dans des conditions normales, le fonds sous-jacent sera principalement constitué de titres du secteur des infrastructures, parmi lesquels peuvent se trouver des actions ordinaires et privilégiées, des titres de créance, des titres à revenu fixe et des placements privés de sociétés du secteur des infrastructures et de secteurs connexes, ou de sociétés qui détiennent d'importants actifs d'infrastructures au moment du placement.

Le fonds sous-jacent peut détenir une part importante de trésorerie, un équivalent de trésorerie ou des titres à revenu fixe en attendant d'investir ou lorsque le sous-conseiller en valeurs le juge souhaitable au vu des conditions du marché.

Le fonds sous-jacent peut également investir une partie ou la totalité de son actif dans d'autres fonds de placement, notamment des fonds sous-jacents et des FNB, qui peuvent être gérés ou non par le gestionnaire (ou l'une de ses sociétés affiliées ou associées) afin d'obtenir une participation indirecte aux marchés, aux secteurs ou aux catégories d'actif appropriés. Le fonds sous-jacent peut investir dans des fonds de placement gérés par des gestionnaires de placements non affiliés s'il n'existe pas d'occasions de placement appropriées dans les fonds affiliés. Les fonds sous-jacents seront choisis en tenant compte de facteurs comme l'objectif et les stratégies de placement du fonds sous-jacent, le rendement passé et la volatilité. Veuillez vous reporter à la rubrique « Placements dans les fonds sous-jacents » du prospectus du fonds sous-jacent.

Le fonds sous-jacent peut investir dans des dérivés ou les utiliser à des fins de couverture et à des fins autres que de couverture, conformément à son objectif de placement et suivant ce qui est autorisé par la législation sur les valeurs mobilières applicables, ou encore conformément à la dispense décrite à la rubrique « Dispense au titre des instruments dérivés » du prospectus du fonds sous-jacent. Les dérivés peuvent être utilisés à des fins de couverture dans l'éventualité où le fonds sous-jacent aurait des rentrées ou des sorties de fonds importantes et pour protéger l'actif du fonds sous-jacent. Les dérivés peuvent être utilisés à des fins autres que de couverture pour investir indirectement dans des titres ou sur des marchés de capitaux et obtenir une position de change. Vous trouverez plus de renseignements sur les dérivés, notamment sur les dérivés auxquels pourrait recourir le fonds sous-jacent, à la rubrique « Risque associé aux dérivés » du prospectus du fonds sous-jacent.

Le fonds sous-jacent peut également conclure des opérations de prêt, de mise en pension et de prise en pension de titres pour générer des revenus supplémentaires ou gérer ses liquidités à court terme. Pour en savoir plus, reportez-vous à la rubrique « Risque associé aux opérations de prêt, de mise en pension et de prise en pension de titres » du prospectus du fonds sous-jacent.

Le sous-conseiller en valeurs peut décider de temps à autre à son entière discrétion de recourir à des opérations de couverture des devises pour couvrir une partie ou la totalité de l'exposition du fonds sous-jacent aux devises autres que le dollar canadien, ou pour couvrir une partie ou la totalité de l'exposition aux devises autres que le dollar canadien des émetteurs dont les titres composent le portefeuille du fonds sous-jacent, directement ou indirectement.

Risques

Lorsqu'un fonds distinct achète des parts d'un fonds sous-jacent, le fonds distinct peut être exposé aux risques associés au fonds sous-jacent. Vous trouverez ci-dessous une liste des principaux risques pour les fonds communs de placement sous-jacents dans lesquels le fonds distinct investit. Pour obtenir une définition complète de chaque risque principal, reportez-vous à la section générale du prospectus du fonds commun de placement.

- Risque associé à l'épuisement du capital
- Risque de contrepartie
- Risque de change
- Risque associé aux instruments dérivés
- Risque associé aux actions
- Risque associé aux FNB
- Risque associé aux marchés étrangers
- Risque d'illiquidité
- Risque associé aux séries multiples
- Risques liés à la réglementation
- Risque associé aux opérations de prêt, de mise en pension et de prise en pension de titres
- Risque de spécialisation
- Risque associé à la fiscalité
- Risque associé aux fonds sous-jacents
- Risque associé au cours des actifs non liquides

Pour obtenir de plus amples renseignements sur les stratégies, ainsi que sur les objectifs et les risques associés au(x) fonds sous-jacents dans lesquels le fonds distinct investit, veuillez vous reporter au prospectus du ou des fonds sous-jacents ou communiquer avec nous pour obtenir un exemplaire imprimé.

Où dois-je m'adresser pour obtenir d'autres renseignements ou de l'aide?

Pour de plus amples renseignements, consultez la notice explicative et le contrat. Vous pouvez également communiquer avec nous. Nos coordonnées sont les suivantes :

Manuvie
500 King Street North
Waterloo (Ontario) N2J 4C6

www.gpmanuvie.ca

Canada, à l'exception du Québec
1 888 790-4387

Québec et clientèle francophone
1 800 355-6776

Pour obtenir des renseignements relatifs à des problèmes que nous n'avons pas été en mesure de régler, communiquez avec l'Ombudsman des assurances de personnes en composant le 1 800 361-8070 ou en visitant le site www.oapcanada.ca.

Pour obtenir des renseignements relatifs à la protection additionnelle offerte à tous les titulaires de contrats d'assurance vie, communiquez avec Assuris, une entreprise mise sur pied par l'industrie canadienne de l'assurance vie. Consultez le site www.assuris.ca pour obtenir de plus amples renseignements.

Pour obtenir des renseignements sur la façon de communiquer avec un responsable de la réglementation d'assurance dans votre province, visitez le site Web du Conseil canadien des responsables de la réglementation d'assurance à l'adresse www.ccir-ccrra.org.

Gestion de placements **Manuvie**

Gestion de placements Manuvie est une dénomination commerciale de La Compagnie d'Assurance-Vie Manufacturers. La Compagnie d'Assurance-Vie Manufacturers (Manuvie) est l'émetteur des contrats d'assurance des fonds distincts de Manuvie et le répondant des clauses de garantie contenues dans ces contrats.

Manuvie, Gestion de placements Manuvie, le M stylisé et Gestion de placements Manuvie & M stylisé sont des marques de commerce de La Compagnie d'Assurance-Vie Manufacturers et sont utilisées par elle, ainsi que par ses sociétés affiliées sous licence.